

Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans, de la Sucre Suisse SA et de la Fédération Suisse des Betteraviers du 23 février 2018

Les producteurs suisses pénalisés par la solution en vigueur jusque-là

Sans mesures politiques rapides, la culture nationale de la betterave sucrière et, avec elle, la production suisse de sucre sont menacées. Voilà le message central de la conférence de presse tenue en commun par l'Union suisse des paysans, les betteraviers et l'industrie du sucre dans la raffinerie sucrière d'Aarberg. Cette situation est due à la modification unilatérale de l'organisation du marché du sucre par l'Union européenne. Suite à la suppression des quotas et des restrictions des exportations, sa production de sucre explose. D'un côté, des quantités excédentaires arrivent aux prix les plus bas en Suisse, alors que, de l'autre côté, l'UE a conservé des droits de douane élevés sur les importations de sucre. Le Parlement a désormais la possibilité d'adapter la protection douanière du côté de la Suisse afin que la production suisse puisse lutter à armes égales et se maintenir sur le marché.

Fin septembre 2017, l'Union européenne a modifié unilatéralement l'organisation du marché du sucre et supprimé les quotas de sucre, les restrictions d'exportations et le prix plancher pour les betteraves sucrières. Elle développe fortement sa production de sucre et son exportation, mais maintient cependant sa protection douanière à 420 € par tonne de sucre importée. Le prix du sucre suisse est lié au prix du sucre de l'UE par un accord bilatéral (« Option double-zéro »). « Nous ne nous battons plus à armes égales et l'économie sucrière suisse est soumise à une pression massive autant au niveau des prix que de l'importation », déclare le président de l'Union suisse des paysans, Markus Ritter, pour expliquer la situation. Déjà en amont de la suppression des quotas, les prix du sucre et donc aussi ceux des betteraves sucrières avaient fortement baissé, mais à partir d'octobre 2017, ils se sont totalement effondrés. En conséquence, la surface cultivée de betteraves sucrières a diminué en Suisse. Pour maintenir l'économie sucrière suisse, le directeur de l'USP et Conseiller national, Jacques Bourgeois, a déjà lancé, en septembre 2015, l'initiative parlementaire « Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène ». Elle demande une adaptation du système de protection douanière pour garantir un prix plancher du sucre en Suisse.

Les raffineries sucrières ont déjà optimisé

La Sucre Suisse SA exploite deux raffineries sucrières (Aarberg, Frauenfeld) et emploie 240 collaborateurs qui traitent, annuellement, 1.6 millions de tonnes de betteraves et produisent 260'000 t de sucre conventionnel et 6'000 t de sucre bio. De précieux produits dérivés sont également fabriqués comme les pulpes de betteraves pour l'alimentation animale, la mélasse, le terreau à fleurs Ricoter, l'engrais calcaire et le biogaz. Selon son directeur, Guido Stäger, les prix de vente du sucre ont chuté de 50 % au cours des dernières années à cause des importations à bas prix (effondrement des prix et franc fort). En conséquence, l'entreprise a dû baisser fortement les prix pour les betteraves. Cela a eu pour effet une réduction de la production agricole indigène de betteraves qui, à son tour, a fragilisé l'exploitation des usines, comme l'a expliqué M. Stäger. L'entreprise a déjà réduit ses coûts en réduisant son personnel, automatisant la production, augmentant l'efficacité énergétique et optimisant le transport des betteraves sucrières. Elle a aussi généré de la valeur ajoutée supplémentaire en développant des spécialités et en renforçant sa diversification. « En 2017, plus de 500 agriculteurs ont supprimé leur production de sucre, en une seule année, à cause des prix bas », déclare le jeune betteravier, Philippe Egger, pour expliquer la situation des producteurs. La betterave sucrière est, en fait, une plante précieuse dans la rotation des cultures. Mais, si les prix ne permettent plus de couvrir les coûts, d'autres paysans vont arrêter aussi leur production. Et, si les portes des raffineries de sucre ferment par suite d'une pénurie dans l'exploitation, ce sera pour toujours. Cette plante reine des cultures arables appartiendra alors au passé. Pourtant, le sucre suisse a une charge environnementale inférieure d'environ 30 % par rapport aux importations de l'UE, comme le montre une étude indépendante (www.nachhaltigkeit.zucker.ch).

Une meilleure protection douanière est impérativement nécessaire

« La garantie d'un prix plancher national du sucre, demandée dans l'initiative parlementaire, au moyen d'un système adapté de droits de douane est totalement compatible avec les règlements de l'OMC et les accords bilatéraux », a souligné M. Bourgeois. Il propose d'adapter l'ordonnance sur les importations agricoles de manière à ce que le prix plancher ne soit jamais inférieur à un montant de CHF 600.- la tonne. Pour les clients de l'industrie alimentaire exposés à la concurrence internationale, il existe des solutions individuelles, comme celles mises en place jusque-là, pour maintenir leur compétitivité. En outre, l'industrie alimentaire exportatrice est libre d'utiliser du sucre dans le régime de perfectionnement. L'effet sur les produits alimentaires transformés est marginal, de toute façon : La garantie d'un prix plancher aurait un impact de 0,5 centime par plaque de chocolat. L'Union des paysans, les betteraviers et l'industrie de transformation espèrent que le Parlement va s'engager en faveur de la production suisse de sucre, en traitant de cette initiative lors de la session de printemps et qu'il la soutiendra.

Pour répondre à vos questions :

Markus Ritter, Président de l'Union Suisse des Paysans, Mobile 079 300 56 93

Jacques Bourgeois, Directeur USP, Mobile 079 219 32 33

Guido Stäger, Directeur Sucre Suisse SA, 032 391 62 00

Josef Meyer, Président de la Fédération Suisse des Betteraviers FSB, Mobile 079 606 10 21